

Les musulmans ont le droit de virer le squatteurs roms : qu'attendent les Français ?



Quel veinard ce Youcef dans sa malchance !... La solidarité communautaire a joué à plein pour lui. Tout le monde ne peut pas en dire autant. Combien aurait bien aimé un peu de solidarité, des mains tendues...

L'homme de 75 ans s'est aperçu que sa maison de Garges-les-Gonnesses était squattée. Il a commencé à se lamenter sur les réseaux sociaux. Un blogueur lyonnais, Bassem Baikri, a immédiatement réagi et invité les jeunes de la cité voisine à aller lui prêter main forte. Les jeunes sont arrivés et ont intimé aux Roms qui occupaient la maison l'ordre de « se casser ».

Les Roms sont partis mais ont appelé la police. La police est arrivée et a commencé à s'opposer aux jeunes car le fameux délai de 48 h était passé. En attestait un ticket de livraison de pizza !... Les notaires n'ont plus qu'à pleurer et s'essuyer les yeux avec leurs attestations et actes de propriétés. A partir de la fin de ce délai, les squatteurs ont tous les droits, paraît-il. Mais toute la cité est alors descendue et les Roms ont dû se retirer. L'interdiction de

se faire justice soi-même a volé en éclat sous ce coup de boutoir communautariste.

<https://francais.rt.com/france/47779-jeunes-cite-delogent-16-roms-squattaient-maison-rendre-propretaire>

Tout le monde ne peut pas bénéficier d'autant de chance que Youcef. La plupart du temps le squatté « ordinaire » n'a plus qu'à ronger son frein en suppliant les autorités d'intervenir. Non seulement personne ne l'aide mais les pouvoirs publics l'enfoncent. Le maire renvoie la balle au préfet qui s'en lave les mains et la police se tait. Pas la plus petite manifestation de soutien des habitants avoisinants, qui pourraient faire quelques efforts d'empathie...

Et pourtant, les propriétaires ont droit au logement eux aussi, non ? Surtout quand il s'agit du leur...

Et pourtant, comme l'a remarquablement démontré Tatiana Festerling dans un discours, si seulement on se réveillait tous et si on agissait tous ensemble, on soulèverait des montagnes.

Mais voilà : nous sommes devenus apathiques.

https://www.youtube.com/watch?time_continue=786&v=vYs7M58-Va0

Quand on pense à Maryvonne Thamin, cette octogénaire nantaise partie vivre chez son ami malade et qui a mis dix huit mois pour récupérer sa maison entièrement ravagée, quand on pense à tous ces squattés anonymes qui ont galéré parfois plusieurs années pour récupérer ce qui restait de leur maison, et qui ont dû ensuite soit la vendre soit la réhabiliter à grands frais, après avoir bien sûr payé toutes les notes des squatteurs, et les procès des voisins, il y a de quoi se révolter contre la socialie qui a voulu cela.

La loi établissait qu'après 48 heures d'occupation illicite, le flagrant délit ne pouvait plus être invoqué, le squatteur était dans ses droits et que seule une action judiciaire pouvait le chasser. Mais de report d'audience en période hivernale où les expulsions sont interdites, le squatteur prenait racine.

La loi du 24 juin 2015, proposée par Nathalie Bouchard après l'affaire de Maryvonne, tente déjà d'apporter une réponse aux propriétaires en introduisant le délit de violation de domicile pour affaiblir ce délai des 48 heures. Si le propriétaire peut prouver que le squatteur était entré frauduleusement dans les lieux.

<http://www.net-iris.fr/veille-juridique/actualite/34699/pour-lutter-contre-les-squats-une-loi-precise-infraction-de-violation-de-domicile.php>

Une autre proposition de loi a été déposée, demandant entre autres que le délai soit porté à 48 h après que le propriétaire ait été prévenu que son logement était squatté et non plus 48 h après le début du squat :

<http://www.dossierfamilial.com/immobilier/proprietaire/la-loi-favorisant-l-expulsion-des-squatteurs-est-publiee-82303>

On attend que ces lois soient étudiées, votées et promulguées. D'ici là, combien de logements vont encore être squattés ? Combien de Maryvonne encore ? Va-t-il falloir trembler à chaque fois qu'on quitte son domicile ?

Surtout quand on découvre qu'à l'université de Nantes une assemblée générale d'étudiants (de gôche faut-il le dire) prévoit la possibilité de donner des cours aux migrants pour leur apprendre comment squatter une maison. Cours de « repérage/ouverture squats ».

<https://ripostelaique.com/luniversite-de-nantes-partagee-entre-zone-libre-et-zone-occupee-par-les-migrants.html>

Combien de Français sont prêts à descendre dans la rue pour défendre les propriétaires chassés de leur logement, comme les jeunes de la cité ont défendu Youcef ? N'y-a-t-il plus que les musulmans qui aient le sens de la solidarité, de l'engagement gratuit et parfois risqué envers les autres ? Notre société est-elle si désintégrée ?

Et d'autre part, nous ne voulons pas non plus d'une justice clanique, tribale. Ce serait très dangereux et cela nous rapprocherait de la charia abhorrée en nous éloignant des lois de la République.

Il est temps de réagir et de nous sentir davantage solidaires envers nos propres compatriotes Français. Et d'agir sur le législateur.

Mais en attendant, bien que ce soit totalement illégal, plus d'un songera à l'éventualité de se procurer en catimini des « gros bras » dûment rétribués pour l'aider à rentrer chez lui en cas de squat. La justice étant défaillante, nous sommes de plus en plus souvent obligés de mettre en place d'autres mesures protectrices... Une nouvelle preuve qu'avec l'immigration incontrôlée, déjà la France n'est plus ce qu'elle était.

Sophie Durand